

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
REGLEMENTATION DE LA RANDO VTT ET RUN AND
BIKE DURANT LE TÉLÉTHON 2023**

N° 2023-89PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Maremne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande d'autorisation d'organisation de courses de rando VTT « Rune and Bike » formulée par Madame DUBOIS Coralie responsable du pôle EVA de Saint Geours de Maremne à l'occasion du TÉLÉTHON 2023, qui se déroulera le samedi 02 décembre 2023 de 09h00 à 15h00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation le temps de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation dans la Commune pourra être interrompue comme suit (voir plan annexé) :

Route de Bordeaux ; Route de Lalùère ; route de Lecoume
SAMEDI 02 DÉCEMBRE 2023 de 10h00 à 12h00

ARTICLE 2 : Les organisateurs de la course prendront toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du public et des participants, avec des signaleurs qui réguleront la circulation si nécessaire.

ARTICLE 3 : **Monsieur le Maire de Saint Geours de Maremne** est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Soustons,
- Monsieur le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,
- Madame la Responsable du pôle EVA,
- Monsieur le Responsable des services Techniques,

Fait à Saint Geours de Maremne, le 27 novembre 2023

**Le Maire,
M. DIRIBERRY**



